

MAIRIE d'YQUELON : CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE du 29/03/2021

Etaient Présents :

Mmes BERTHE Emmanuelle - CHARLES Charlène - DELALANDE Brigitte - MIGNOT Laurence
PLAINE Dina - TABARD Chantal

MM. FERRÉ Patrick - GERMAIN Emmanuel - GRIMAL Chantal - GUILLOUET Noël -
JOSSAUME Bruno - LEROUX René - PEYROCHE Patrick - PICHARD Philippe - SORRE
Stéphane

Etait absent :

Secrétaire de séance : M. LEROUX René

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation d'ajouter le point suivant de l'ordre du jour :

- Demande d'aide à la sauvegarde de l'Art Français pour les travaux de l'église Saint-Pair d'Yquelon.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal, lequel, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'ajouter à l'ordre du jour le point cité ci-dessus

2021-0014 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Après avoir pris connaissance de ces comptes dressés par le Receveur Municipal,
Le Conseil Municipal déclare que le compte visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021-015 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL **SOUS LA PRESIDENCE DE Mme MIGNOT Laurence (M. SORRE, Maire s'étant retiré de la** **salle)**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur SORRE Stéphane, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité,

1°- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Recettes	Dépenses	Excédent	Déficit
Fonctionnement	1 659 334,12 €	908 454,75 €	750 879,37 €	
Investissement	319 836,34 €	556 515,10 €		236 678,76 €
Reste à réaliser section Investissement		- 259 924,00		
Besoin de financement			496 602,76 € €	

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° -Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2021-016 COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS

Les résultats de clôture qui apparaissent au compte administratif sont de :

- ⇒ Excédent de fonctionnement : 750 879,37 €
- ⇒ Déficit d'investissement : 236 678,76 €

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ces résultats.

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de les affecter comme suit

<u>Excédent de fonctionnement 750 879,37</u>	
- Article 002 - excédent antérieur reporté en fonctionnement	254 276,61 €
- Article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	496 602,76 €
<u>Déficit d'investissement 236 678,76</u>	
- Article 001 – solde d'exécution d'investissement reporté (dépenses)	236 678,76 €

2021-017 PARTICIPATION FINANCIERE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LONGUEVILLE-YQUELON

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal :

- Le SIS Longueville-Yquelon a pour mission d'appliquer une politique homogène permettant l'augmentation des effectifs, d'éviter le départ des enfants vers d'autres communes, d'accueillir les enfants venant des autres communes n'ayant pas de structure d'accueil.
La commune d'Yquelon a transféré toutes les compétences liées à la gestion administrative et financière.
- Le SIS Longueville-Yquelon regroupe 2 communes, Longueville et Yquelon. Le SIS Longueville-Yquelon demande une participation financière calculée au prorata du nombre d'habitants de chacune des communes. (Longueville 611 habitants, Yquelon 1 155 habitants)

Pour l'année 2021, la participation financière due au SIS Longueville-Yquelon s'élève à 250 000 € répartie entre les 2 communes Longueville et Yquelon. La commune d'Yquelon ayant 1 155 habitants, sa participation financière s'élève à 163 505,10 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de verser au Syndicat Intercommunal Scolaire Longueville-Yquelon une participation financière de 163 505,10 €
- Le versement de la participation financière s'effectuera selon les besoins du Syndicat Intercommunal Scolaire Longueville-Yquelon
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

2021-018 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget principal a été présenté aux membres du conseil municipal.

Vu l'avis de la commission des finances,

Après s'être fait présenter le projet,

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, le vote suivant le tableau ci-dessous :

	Dépenses 2021	Recettes 2021
BUDGET PRINCIPAL		
Section de fonctionnement	1 321 181,61 €	1 321 181,61 €
Section d'investissement	1 212 783,76 €	1 212 783,76 €

2021-019 APPEL A PROJET : JARDINS PARTAGES ET COLLECTIFS

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, qui est en charge du pilotage du volet « Jardins partagés et agriculture urbaine » du plan de relance, a souhaité engager un déploiement plus massif des jardins partagés ou collectifs dès le début 2021. Ce sont ainsi 17 millions d'Euros qui sont fléchés dans le plan de relance pour le développement de jardins partagés ou collectifs (déjà existants ou à créer), dans les zones urbaines ou périurbaines, dont 90 000 euros alloués au département de la Manche.

Dans le département de la Manche, 58 communes sont éligibles dont la commune de Yquelon.

Le présent appel à projet, dont la date de clôture de réception des candidatures est fixée au **15 avril 2021**, concerne des initiatives de **jardins partagés ou collectifs** dans des zones urbaines ou périurbaines qui visent :

- la production de fruits et légumes et/ou les productions animales (œufs, lait, viande, miel);
- des productions non commercialisées et limitées à un usage familial;
- la participation des habitants à la vie du jardin (formations, conseils sur les bonnes pratiques, repas de quartier, expositions, projections etc.) et la gestion du site.

Les projets qui seront financés sont incités par ailleurs à tenir compte des enjeux de développement durable, de transition agroécologique et climatique, d'alimentation et de biodiversité.

Au vu de ces éléments, Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de déposer un dossier de candidature pour cet appel à projets 2021 – jardins partagés et collectifs.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise Monsieur le Maire de déposer un dossier de candidature Appel à projet 2021 – jardins partagés et collectifs.**

2021-020 DEMANDE D'AIDE A LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE SAINT-PAIR D'YQUELON

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

- Que la tranche 1 et la tranche 2 des travaux de restauration de l'église sont achevés, il convient de réaliser la tranche 3, la restauration des parements intérieures ainsi que les travaux d'accompagnement (démontage de l'autel et travaux de menuiserie, estrade).

Le montant total des travaux s'élève à 87 725,42 € H.T..

Une aide à la Sauvegarde de l'Art Français peut être accordée pour un projet global de sauvegarde du patrimoine.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ◆ **DECIDE** de réaliser des travaux de restauration des parements intérieurs ainsi que les travaux d'accompagnement (démontage du maître d'autel et travaux de menuiserie, estrade) de l'Eglise d'Yquelon

- ◆ **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès de la Sauvegarde de l'Art Français.

Vu, par Nous, Maire d'Yquelon, pour être affiché le premier avril deux mil vingt-et-un conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Yquelon le 1^{er} avril 2021
Le Maire,
Stéphane SORRE